

**Tarifs des reproductions et frais d'envoi
des documents détenus par le Conseil général du Cher
Direction des archives départementales et du patrimoine.**

Annexe à l'arrêté n° 80

Applicable à compter du : 31 JAN. 2018

Reproductions ¹			
Nature de la prestation	format	conditions	Tarif pièce (en euros)
Photocopie noir et blanc	A4	Dans la limite de 100 copies par demande et par mois gratuité en salle de lecture en dessous de 30 copies par demande et par mois	0,18
	A3	Dans la limite de 100 copies par demande et par mois gratuité en salle de lecture en dessous de 30 copies par demande et par mois	0,36
Prise de vue numérique (un fichier par image)	A3 maximum	De 1 à 100 vues maximum par demande et par trimestre. Numérisation par appareil photographique ou scanner. Livraison sous format numérique	3,00
	document supérieur au format A3	De 1 à 20 vues, maximum par demande et par trimestre. Numérisation par appareil photographique. Livraison sous format numérique	6,00
	Pour la fourniture au-delà de 100 vues, les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, à la direction des archives départementales et du patrimoine, selon les conditions fixées par l'établissement		

- ¹ - Déposants et donateurs exonérés pour leur fonds
- Administrations et collectivités : exonération pour les 50 première vues (ce seuil s'entend par demande/mois)
 - les étudiants sont exonérés dans la mesure où les copies sollicitées sont en rapport avec le thème de recherche indiqué au moment de l'inscription, dans la limite de 100 vues (ce seuil s'entend par demande/mois).

Reproductions ¹			
Nature de la prestation	format	conditions	Tarif pièce (en euros)
Sortie numérique noir et blanc ou couleur	A4 papier ordinaire	De 1 à 100 vues maximum par demande et par trimestre.	0,25
	A3 papier ordinaire	De 1 à 20 vues, maximum par demande et par trimestre.	0,50
Transfert de fichier déjà numérisé	-	Livraison sous format numérique	0,10
Film		S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films n'est assurée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.	20 € le cédérom (support compris)
Cédérom support	-	Pour livraison des fichiers numériques	2,75
Délivrance de visa de conformité par page (prix photocopie inclus)			3,00
Autres supports : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé qui assurera, aux frais du demandeur, la reproduction à la direction des archives départementales et du patrimoine, selon les conditions fixées par l'établissement.			

Frais d'envoi des reproductions et publications		
Nature des documents	conditions	Tarif pièce (en euros)
Tarif forfaitaire pour les frais de reproduction et d'envoi de documents A4, A3 et cédérom	Tout envoi dont le montant des frais de copie et d'envoi est inférieur ou égal à 5,00 € au-delà : frais réels de copie +Frais d'envoi	5,00
Documents A4	1 à 18 exemplaire(s)	forfait
	19 à 48 exemplaires	3,20
	49 à 98 exemplaires	4,80
	Plus de 99 exemplaires dans la limite d'un poids total de 1 000 g Au-delà l'envoi sera divisé en plusieurs enveloppes facturées au nombre d'exemplaires contenus	6,40

Frais d'envoi des reproductions et publications		
Nature des documents	conditions	Tarif pièce (en euros)
Documents A3	1 à 8 exemplaire(s)	forfait
	9 à 23 exemplaires	3,20
	24 à 48 exemplaires	4,80
	Plus de 49 exemplaires dans la limite d'un poids total de 1 000 g Au-delà l'envoi sera divisé en plusieurs enveloppes facturées au nombre d'exemplaires contenus	6,40
Cédérom	Par cédérom	3,20
Publications	en fonction du poids enveloppe comprise	
	jusqu'à 250 g	3,20
	jusqu'à 500 g	4,80
	jusqu'à la limite d'un poids total de 2 kg Au-delà l'envoi sera divisé en plusieurs enveloppes facturées au nombre d'exemplaires contenus	6,40